

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 4 FÉVRIER 2019 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL

ÉTAIENT PRÉSENTS M. Martin Tassé, M. André Ste-Marie, M. Clément Légaré, M. Pierre Gauthier, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire.

Le directeur général, M. Pascal Caron est aussi présent.

190013 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

190014 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 31 janvier 2019 totalisant la somme de 58 185.42\$ et regroupant les chèques 9732 à 9790, et la liste des prélèvements totalisant la somme de 39 830.64\$ et regroupant les prélèvements no 2863 à 2902 soient approuvées.

ADOPTÉE

190015 ÉTAT DES TAXES À RECEVOIR

Le directeur général dépose l'état des taxes à recevoir en date du 4 février 2019.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1022 du Code municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver l'état des taxes à recevoir daté du 4 février 2019 et déposé à la table du conseil.

ADOPTÉE

190016 MANDAT À LA FIRME DUBÉ, GUYOT INC. POUR EFFECTUER LA PERCEPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE certains comptes à recevoir demeurent impayés malgré les démarches effectuées par les services administratifs pour en obtenir paiement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le secrétariat municipal à transmettre pour perception à la firme d'avocat Dubé Guyot inc les comptes échus et non payés suite à plusieurs tentatives et avis infructueux.

ADOPTÉE

190017 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA MRC DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT l'élection de M. Marc L'Heureux à titre de préfet de la MRC des Laurentides, au terme de la résolution numéro 2018.11.7625 adoptée par le conseil des maires de la MRC lors de sa séance tenue en date du 28 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation municipale territoriale (RLRQ,c.O-9), le conseil de la municipalité locale dont le maire est élu préfet de la municipalité régionale de comté peut désigner parmi ses membres une personne pour remplacer le maire à titre de représentant de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal désigne M. André Ste-Marie à titre de représentant de la municipalité de Brébeuf pour siéger au conseil des maires de la MRC des Laurentides.

QUE cette résolution remplace et abroge la résolution 190008.

ADOPTÉE

190018 AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ADMQ - 2019

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE Mme Annie Bellefleur soit autorisée à participer au congrès de l'ADMQ du 12 au 14 juin 2019 à Québec ;
ATTENDU QUE Mme Annie Bellefleur est l'administratrice de la zone des Laurentides sur le conseil d'administration de l'ADMQ, une partie des frais d'inscription et d'hébergement sont à la charge de l'ADMQ et les autres frais inhérents à la participation au congrès soient payés par la municipalité.

ADOPTÉE

190019 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a un projet le « Circuit Brégeois », circuit agrotouristique et patrimonial dans la municipalité qui serait un complément parfait à la Route des Belles Histoires;

ATTENDU QUE le but de ce circuit sera la valorisation du milieu agricole et du patrimoine existant de Brébeuf;

ATTENDU QUE dans ce projet il y aussi un volet directement relié à la communauté, soit un jardin communautaire qui servira autant à la population adulte de Brébeuf qu'à la population jeunesse par l'entremise du camp de jour afin de pouvoir éduquer les jeunes sur le jardinage et l'agriculture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M.Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT DE déposer une demande au FDT pour le financement de ce projet au coût de 15 000.00\$;

QUE M. Pascal Caron, directeur général soit autorisé à présenter une demande et à signer tout document relatif à la demande.

ADOPTÉE

190020 AUTORISATION D'UN BARRAGE ROUTIER – RELAIS POUR LA VIE

ATTENDU que les organisateurs du Relais pour la vie de Mont-Tremblant désirent organiser un barrage routier;

ATTENDU que le barrage routier serait situé sur la route 323, au coin du rang des Collines, dans la Municipalité de Brébeuf;

ATTENDU que le promoteur désire organiser cet événement le samedi 18 mai 2019 entre 9h et 16h;

ATTENDU que le promoteur de l'événement doit obtenir l'autorisation de la municipalité pour effectuer sa demande de barrage routier au Ministère des Transports;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf accepte que le barrage routier ait lieu le samedi 18 mai 2019 , entre 9h et 16h, sur la route 323 au coin du rang des Collines dans la Municipalité de Brébeuf.

ADOPTÉE

190021 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE dans le cadre de sa planification quinquennale sur la réfection des chemins la Municipalité de Brébeuf prévoit effectuer cette année des travaux de réfections majeures sur le chemin du Premier-Plateau et le chemin de la Rouge;

ATTENDU QUE ces travaux qui seront effectués en 2019 sont évalués à 279 888\$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT DE demander à la député de Labelle, madame Chantale Jeannotte, que nous soit octroyée une assistance financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale pour effectuer les travaux de réfections majeures planifiées par le conseil pour l'année 2019.

ADOPTÉE

190022 PERMIS DE VOIRIE – TRANSPORTS QUÉBEC

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par Transports Québec;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir un permis de voirie de Transports Québec pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par Transports Québec;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.
IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé
APPUYÉ PAR M. Clément Légaré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT DE demander à Transports Québec de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2019;
QU'elle autorise M. Pascal Caron, directeur général à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;
QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;
QUE la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE

190023 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION - MDDELCC
ATTENDU QUE la municipalité doit faire une demande d'autorisation au MDDELCC pour l'installation de la passerelle qui sert à accéder à la plage municipale de Brébeuf;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis
APPUYÉ PAR M. Clément Légaré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT que Pascal Caron, directeur général soit autorisé à présenter la demande et à signer tout document relatif à la demande.

ADOPTÉE

190024 DEMANDE DE PERMIS D'OCCUPATION - MDDELCC
ATTENDU QUE la municipalité doit faire des démarches afin de régulariser l'occupation de la passerelle donnant accès à la plage;
ATTENDU QUE l'occupation d'une superficie de plus de 20m² du domaine hydrique demande un permis émis par le MDDELCC;
ATTENDU QUE certaines avenues seront regardées afin de régulariser la situation;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Gauthier
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT que Pascal Caron, directeur général soit autorisé à faire les démarches nécessaires auprès du MDDELCC, afin de régulariser la situation;
QUE M. Pascal Caron, directeur général soit autorisé à présenter une demande et à signer tout document relatif à la demande.

ADOPTÉE

190025 SOUTIEN AUX ATHLÈTES SÉLECTIONNÉS POUR LES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2019
ATTENDU QUE Loisirs Laurentides applique des frais d'inscription de 145\$ par athlète pour une participation aux finales provinciales des Jeux du Québec, Hiver 2019;
ATTENDU QU'une demande a été adressée pour que la municipalité de Brébeuf assume le remboursement des frais d'inscription de 145\$ par athlète pour une participation aux finales provinciales des Jeux du Québec, Hiver 2019;
ATTENDU QUE la liste des athlètes provenant de la municipalité de Brébeuf sera transmise au plus tard le 21 février 2019;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia
APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf assume le remboursement total ou en parti des frais d'inscription de 145\$ par athlètes provenant de la municipalité de Brébeuf, divisé en le nombre de demande, pour une enveloppe global de 435.00\$

ADOPTÉE

190026 PARTAGE DE RESSOURCE EN LOISIR AVEC LA MUNICIPALITÉ D'AMHERST
ATTENDU QUE la municipalité d'Amherst a démontré de l'intérêt pour partager la ressource en loisir actuellement partagé entre Brébeuf, Arundel et Montcalm;
ATTENDU QUE les municipalités d'Arundel, Montcalm et Brébeuf ont discuté de cette avenue à l'automne 2018 et sont d'accord avec le partage de la ressource en loisir avec Amherst;
ATTENDU QU'a l'automne 2019, le partage de la ressource en loisir a quatre municipalités sera évaluer afin de voir l'efficacité du projet et la continuité.
IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé
APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le protocole d'entente soit amendé afin que la municipalité d'Amherst puisse adhérer au projet.

ADOPTÉE

190027 LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général